

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-055

### Séance du 05 JUIN 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 30/05/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Sylvain PERRAUD

Mme. Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

### **Objet : Aménagement route de Trévoux – Convention Département AVENANT N° 2 à la convention signée le 25 février 2022**

Dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés sur la route de Trévoux, Monsieur le maire souhaite que le coussin lyonnais installé au droit du 326 de la route de Trévoux (propriété Peyne) soit enlevé compte tenu des nuisances occasionnées.

Il convient pour cela de signer une nouvelle convention avec le Département et acter la modification de l'aménagement de cette voie.

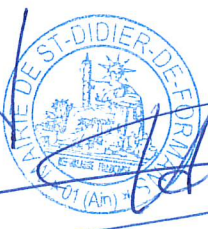

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant nécessaire suite à la modification des travaux de la commune et autorise la modification de l'article 3 de la convention.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président du Département de l'Ain
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré le 05 juin 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance  
Marie-Claude HENRY

